

Appel à manifestation d'intérêt

Mise en œuvre d'une AOC-MS¹

Convention-programme DIARO Phase 3

I. Contexte

La présente opportunité s'adresse à des organisations sénégalaises dans le cadre de la troisième phase de la convention-programme (CP) DIARO financée par l'Agence Française de Développement et portée par le Pôle Accompagnement et Renforcement des Acteurs (PAR) d'Initiative Développement (ID). Le PAR d'ID a développé une expertise particulière autour de l'Approche orientée Changement qu'elle applique à la mobilisation sociale des acteurs, pour qu'ils répondent eux même à leurs enjeux.

Un des axes de la CP DIARO vise à offrir la possibilité à une organisation sénégalaise **d'expérimenter l'Approche Orientée Changement appliquée à la Mobilisation Sociale (AOC-MS) sur un sujet en lien avec la dégradation de l'environnement, avec un accompagnement complet du PAR d'ID, et en lien avec l'ARD de Fatick qui a déjà eu l'occasion de mettre en œuvre cette approche.**

Une seule organisation pourra bénéficier de cet appui à l'expérimentation de l'AOC-MS. Pour ce faire, les organisations intéressées devront répondre à cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Un **comité de sélection** sera composé de membres du PAR, de la Direction Pays Sénégal, mais aussi de personnes ressources au Sénégal.

L'AOC-MS

L'AOC-MS permet de stimuler et d'accompagner des processus de changement chez les communautés pour qu'elles répondent à leurs enjeux à partir de leur propre analyse et de leur propre volonté. Grâce à une posture en accompagnement, les communautés analysent les problématiques qu'elles rencontrent, se projettent collectivement dans une amélioration souhaitée, et identifient des changements qu'elles peuvent réaliser pour contribuer à l'amélioration souhaitée. Les participants de la démarche (appelés les « acteurs » et « actrices ») sont ensuite encouragés dans la réalisation de leurs changements, grâce à des questionnements destinés à susciter leur analyse et les échanges entre eux et grâce à une posture de valorisation, sans stigmatiser ce qui ne change pas. Cette démarche permet de mobiliser ou remobiliser une communauté, rassemblée en groupe d'acteurs pairs, autour de changements individuels et collectifs pouvant contribuer à une amélioration de leurs conditions de vie et de leur cohésion, en toute liberté. Cette démarche a pour effet de responsabiliser les acteurs par rapport aux réponses à apporter concernant une situation problématique. Elle contribue toujours aussi à une conscientisation renforcée de la problématique par les acteurs, première étape d'une volonté d'amélioration puis de contributions volontaires ensuite. Elle offre donc une alternative intéressante et efficace aux actions de sensibilisation. Du

¹ Approche Orientée Changement appliquée à la Mobilisation Sociale

point de vue des équipes qui l'animent, l'AOC-MS amène souvent un changement dans le regard porté aux acteurs et dans la posture vis-à-vis d'eux, afin d'être en facilitation.

Depuis 2015, ID a mis en œuvre à de nombreuses reprises et avec succès l'AOC-MS dans des contextes différents (zones rurales au Tchad, aux Comores, au Sénégal, zones urbaines au Gabon, au Congo ou en Haïti) et sur des problématiques très diverses : le maintien des filles à l'école primaire, l'assainissement au niveau de quartiers ou d'arrondissements, la lutte contre la dégradation des ressources naturelles ou les violations des droits en milieu universitaire, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ou encore l'amélioration de la relation entre population bantou et aka. Dans tous les cas, la démarche a renforcé la cohésion sociale entre les acteurs.

Une capitalisation d'une expérimentation au Tchad pour le maintien des filles à l'école primaire est disponible sur le site d'ID

(<https://id-ong.org/wp-content/uploads/2019/11/1910-id-carnettchad-web.pdf>).

En complément, une vidéo intitulée « A pas de caméléon » a été réalisée, disponible sous ce lien :

https://www.youtube.com/watch?v=5o4QBeA-Bzc&embeds_referring_euri=https%3A%2F%2Fid-ong.org%2F&source_ve_path=Mjg2NjY&feature=emb_logo

L'organisation sélectionnée sera formée par le PAR d'ID à cette approche et accompagnée de manière perle à sa mise en œuvre.

II. Accompagnement proposé par ID

Le PAR d'ID accompagnera l'OSC à toutes les phases d'expérimentation de l'AOC-MS, dans le cadre d'un partenariat ciblé sur l'expérimentation. Les actions d'accompagnement proposées par ID sont les suivantes :

- La formation à l'approche et à la posture d'accompagnement nécessaire
- L'accompagnement à la définition d'un dispositif d'expérimentation (quelle problématique et quelles sous-problématiques de changement ? quels acteurs ? et quelle zone ?) pertinent au regard de l'intervention de l'OSC et des enjeux des acteurs dans la zone
- L'accompagnement de l'équipe de l'OSC dans la préparation puis l'animation d'un atelier « Vision et Changement » avec tous les acteurs mobilisés dans l'approche (jusqu'à 50 personnes)
- L'accompagnement à la définition du cadrage du suivi-encouragement des changements des acteurs : quelles activités pour faire ce suivi auprès des acteurs ? quelle posture avoir et quels outils pour animer ces temps ? Quel calendrier ? Quels outils pour documenter les changements réalisés au fur et à mesure ?
- L'accompagnement de l'équipe de l'OSC pour réaliser ce suivi encouragement (réalisation des activités et documentation des changements) sur une durée de 6 mois à 1 an

Cet accompagnement passera par des missions du PAR, en présentiel auprès de l'équipe (2 à 3 missions, entre septembre 2024 et fin 2025) et de l'appui à distance.

Les coûts de mission du PAR au Sénégal en appui à l'OSC, ainsi que le coût de la mise à disposition d'une ressource humaine du PAR pour l'accompagnement durant tout le processus seront portés par ID. Le coût total supporté par ID est de l'ordre de 8.000€.

C'est Gaëlle Gandema, responsable du PAR d'ID qui est en charge de cet accompagnement. Tout au long de la démarche, le PAR veillera au respect des engagements pris dans la CP DIARO, notamment la posture d'accompagnement de l'OSC, le respect des principes et des étapes de l'approche.

III. Rôle attendu de l'OSC

L'OSC sera responsable de la mise en œuvre et du portage de l'expérimentation AOC-MS sur un sujet en lien avec la dégradation de l'environnement, dans son projet. A ce titre, elle devra mettre à disposition un certain nombre de ressources humaines afin de mettre en œuvre les activités liées à l'AOC-MS et porter ces activités sur le plan opérationnel et financier.

L'expérimentation de l'AOC-MS et son transfert auprès de l'OSC nécessitent un nombre important de ressources humaines de l'OSC pour l'animer, présentes sur l'ensemble du temps du projet et qui doivent donc être mises à disposition durant tout le processus, bien que de manière ponctuelle :

- Les ateliers collectifs auprès des acteurs (ateliers Vision et changement et atelier annuel de suivi encouragement) mobilisent ponctuellement une équipe importante d'animation : **de 8 à 12 personnes** qui seront formées et préparées à cette animation et à la posture d'accompagnement.
- Pour le portage de l'ensemble de la démarche et notamment des activités régulières de suivi encouragement des changements (réalisation d'entretiens et animation de focus group), le remplissage des outils de suivi et la réalisation d'échanges à distance avec le PAR : **2 personnes** (parmi les 8 à 12 personnes animatrices des ateliers collectifs) **doivent être responsabilisées dans l'équipe et identifiées comme chargées d'accompagnement des acteurs**

L'expérimentation de l'AOC-MS devra être portée sur le plan opérationnel et financier, par l'OSC et/ou ses partenaires.

Sur le plan opérationnel, l'OSC s'engagera à porter les activités d'AOC-MS sur toute la période définie d'un commun accord avec ID (période d'1 an et demi). Elle s'engagera à respecter les principes, la posture en accompagnement et à utiliser les outils de l'AOC-MS transmis par ID.

Sur le plan financier, les coûts qui devront être supportés par l'OSC sont ceux relatifs aux activités proprement dites de l'AOC-MS. Il s'agit en particulier des coûts suivants :

- Les coûts d'ateliers internes de formation de l'équipe, de préparation et de débriefing des activités, lors de chaque mission du PAR : **La mise à disposition d'une salle, d'un vidéoprojecteur et les repas et boissons**
- Les coûts éventuels d'invitation des acteurs (de 30 à 50 personnes) qui seront mobilisés pour l'expérimentation d'AOC-MS (**coûts téléphoniques, coûts de transport...**)
- Les coûts d'atelier Vision et changement (**30 à 50 participants pendant 2j, repas et eau, location éventuelle de salle, prise en charge éventuelle des déplacements des participants**)
- Les coûts de focus group de suivi (**10 participants par FG, déplacement de l'équipe, eau, petit matériel éventuellement etc. Jusqu'à 15 focus group pour toute l'expérimentation**)
- Les coûts d'atelier annuel de suivi des changements (**30 à 50 participants pendant 1j, repas et eau, location éventuelle de salle, prise en charge éventuelle des déplacements des participants**)
- Les coûts éventuels de réalisation d'entretiens de suivi encouragement des changements auprès des acteurs

Le coût de l'ensemble de ces dépenses liées à l'expérimentation de l'AOC-MS portées par l'OSC est de l'ordre de 3.000€. Ces coûts peuvent être valorisés (mise à disposition de salle, mutualisation des transports etc.). Le montant n'est qu'indicatif, la structure s'engageant uniquement au bon déroulement logistique des ateliers, et non pas à apporter un financement et/ou des justificatifs de dépenses.

IV. Conditions d'accès des OSC au dispositif

Conformément aux engagements du dossier de CP DIARO soumis à l'AFD, seules les OSC Sénégalaises issues/ou travaillant dans le bassin arachidier (régions administratives de Fatick, Diourbel, Kaolack et Kaffrine) peuvent postuler à l'AMI. Elles peuvent avoir des activités en dehors de ces zones, mais celles-ci ne seront pas éligibles.

L'expérimentation de l'AOC-MS sur un sujet en lien avec la dégradation de l'environnement, devra s'inscrire au sein d'une intervention de l'OSC, cohérente avec ses autres activités, dans le bassin arachidier ; en cas de partenariat avec une ONG internationale, L'OSC sénégalaise devra être cheffe de file et responsable de la mise en œuvre de l'AOC-MS.

L'expérimentation de l'AOC-MS devra être lancée dans le courant du 2^e semestre 2024, et s'étendra au moins sur toute la durée de l'année 2025 (possiblement plus longtemps).

Une convention de partenariat pour la mise en œuvre accompagnée de l'expérimentation sera établie entre l'OSC et ID pour cadrer l'expérimentation et les rôles respectifs d'ID et de l'OSC.

V. Dossier de candidature

Les OSC intéressées devront déposer un dossier par voie électronique.

Les documents suivants devront être transmis :

- Formulaire de candidature entièrement rempli
- Courrier signé du représentant légal de l'association exprimant clairement sa motivation et la demande d'expérimentation de l'AOC-MS
- Statuts de l'OSC à jour
- Liste actualisée des membres du conseil d'administration et du bureau
- Règlement intérieur de l'OSC (si disponible)
- 2 derniers rapports d'activités (si disponible)
- Le document projet dans lequel il est proposé d'expérimenter l'AOC-MS

Tous ces éléments sont nécessaires à la validation de la candidature.

Ils doivent être envoyés par mail à g.gandema@id-ong.org (responsable du PAR) et jb.tobie@id-ong.org (directeur pays Sénégal ID) **avant le 17 mai 2024, 18h, heure de France.**

Pour toutes questions concernant l'AMI, le formulaire de candidature ou les documents à fournir, merci de contacter Jean-Baptiste Tobie, Directeur Pays Sénégal pour ID : jb.tobie@id-ong.org.

VI. Evaluation des candidatures et sélection

Les candidatures seront réceptionnées et analysées dans un premier temps par le Directeur Pays Sénégal qui présélectionnera quelques OSC pour réaliser un entretien. Dans un second temps, un comité de décision, composé de la responsable du PAR, le Directeur Pays Sénégal et de personnes ressources à ID au Sénégal se réunira pour sélectionner l'organisation retenue pour la mise en œuvre de l'AOC-MS.

Les principaux critères sur lesquels la sélection s'appuiera sont :

- La pertinence de la problématique au regard des prérequis de l'AOC-MS :
 - ✓ La problématique sur un sujet en lien avec la dégradation de l'environnement est en adéquation avec le contexte du territoire
 - ✓ La problématique sur un sujet en lien avec la dégradation de l'environnement est cohérente avec le projet dans lequel elle s'inscrit

- La compréhension de l'approche et la motivation de l'OSC pour expérimenter l'AOC-MS en partenariat avec ID :
 - ✓ Présentation détaillée des raisons de la candidature et de la motivation de l'OSC pour une expérimentation de cette approche avec ID et sur un sujet en lien avec la dégradation de l'environnement
- La faisabilité de l'expérimentation :
 - ✓ Expérimentation dans un projet financé
 - ✓ Budget existant pour mener les activités
 - ✓ Disponibilité des RH sur toute la durée de l'expérimentation
 - ✓ Prise en compte du calendrier
- Les prérequis administratifs :
 - ✓ Respect du délai de dépôt
 - ✓ Formulaire entièrement rempli
 - ✓ Documents demandés fournis et mis à jour

VII. Principales échéances

| | |
|---|--|
| Publication d'un AMI auprès des réseaux sénégalais et informations possibles auprès de la direction pays ID | 11 Avril 2024 |
| Date limite de dépôt du dossier de réponse à l'AMI (formulaire à remplir + documents à fournir) | 17 Mai 2024 à 18h (heure de France) |
| Comité de sélection et publication de l'organisation sélectionnée pour l'accompagnement à l'expérimentation de l'AOC-MS ; 1 ^{ère} rencontre de la Direction pays Sénégal et de l'OSC (avec la responsable PAR en distanciel) pour cadrage du partenariat | 14 Juin 2024 |
| Signature de la convention de partenariat | Juillet - Août 2024 |
| Échanges et travail complémentaire en distanciel avec la responsable du PAR pour identifier le cadre d'expérimentation d'AOC-MS | Septembre 2024 |
| Mission du PAR pour accompagner l'OSC dans le lancement de l'expérimentation (formation, préparation de l'atelier Vision et | Octobre 2024 |

| | |
|---|-------------------------------------|
| Changement, animation de l'atelier Vision et Changement, définition d'un dispositif de suivi encouragement des changements) : 6 à 7 jours | |
| Appuis à distance du PAR et échanges en distanciel | Novembre- décembre 2024 |
| 2 ^e mission du PAR pour accompagner l'OSC dans le suivi encouragement des changements : 5 jours | 1^e trimestre 2025 |
| Appuis à distance et possiblement en présentiel pour accompagner l'OSC dans le suivi encouragement des changements et le remplissage des outils | Courant 2025 |